

Lignes directrices de la politique communale du tourisme

La politique touristique de la commune d'Héremence se réfère à la politique cantonale du tourisme de l'Etat du Valais.

Elle se base plus spécialement :

- sur les stratégies touristiques développées en 2015 au niveau du Val d'Hérens par une commission « stratégique » composées des politiques en charge du tourisme et des responsables des Sociétés de développement de la vallée,
- sur les collaborations entre les offices du tourisme du Val d'Hérens coordonnées par une commission « opérationnelle » composées des directeurs d'offices de la vallée,
- sur le principe présenté en novembre 2015 par le comité de l'Association des Communes du Val d'Hérens de professionnaliser et rationaliser les ressources engagées dans le tourisme afin de les rendre plus efficaces,
- sur la stratégie touristique coordonnée au niveau du Cône de Thyon par les représentants des communes de Vex et d'Héremence et des SD de Thyon et du Val-des-Dix,
- sur la stratégie touristique communale établie en collaboration entre la commune d'Héremence et la SD du Val-des-Dix.

La politique communale du tourisme a pour but de développer un tourisme de qualité, conformément à la volonté du législateur définie dans la loi sur le tourisme. Dans ce contexte, les mesures proposées visent essentiellement à augmenter la valeur ajoutée générée par la branche afin d'améliorer le bien-être de la population.

Cette qualité repose sur des valeurs essentielles :

- la qualité de vie, à laquelle aspirent les touristes et les indigènes,
- le respect des valeurs traditionnelles, culturelles et environnementales
- le respect des attentes de la clientèle, dans les domaines de la diversité, la qualité, la sécurité et l'environnement,
- le professionnalisme toujours plus poussé des acteurs touristiques,
- la recherche d'un management de destination,
- une articulation du marketing autour de la destination « Hérens » et de la marque générique «Valais».

Pour aspirer à cette qualité, les objectifs suivants sont poursuivis :

Objectif économique :

Augmenter la valeur ajoutée

C'est-à-dire :

- Promotion des structures d'hébergement générant une forte valeur ajoutée pour l'économie touristique en général, notamment l'hôtellerie, la parahôtellerie (chambres d'hôtes, etc..) et les chalets/appartements de vacances loués.
- Mise en place des moyens nécessaires à une promotion efficace d'Héréence et du Val d'Hérens.

Objectifs sociaux :

Développer des places de travail dans les zones de montagne, valoriser les acquis culturels

C'est-à-dire :

- Valorisation des emplois de la branche touristique.
- Sensibilisation de la population dans son ensemble ainsi que des collaborateurs des entreprises régionales et touristiques.
- Sauvegarde et promotion des richesses culturelles et des traditions

Objectif environnemental et patrimonial :

Développer une prise de conscience

C'est-à-dire :

- Amélioration de la qualité de vie dans les villages et stations permettant une meilleure attractivité.
- Mise en valeur des sites (p.ex. pyramides d'Euseigne, Eglise St-Nicolas, barrage de la Grande-Dixence...) et du paysage (p.ex. Combioûle, les alpages, val des Dix...).
- Mise en valeur du patrimoine bâti (villages – mayens).
- Mise en valeur et promotion du patrimoine culturel (musées - patrimoine immatériel).

Objectif qualitatif :

Améliorer continuellement les prestations

C'est-à-dire :

- Stimulation de la notoriété nationale et internationale pour l'offre touristique proposée.
- Mise à la disposition de la clientèle-cible de prestations et d'infrastructures de loisirs et sportives adaptées à ses besoins.
- Développement et amélioration de la qualité des infrastructures touristiques.

Objectif sécuritaire :

Gérer et maîtriser les dangers

C'est-à-dire:

- Gestion des dangers liés aux éléments naturels d'une région de montagne.
- Développement des capacités d'intervention générant un sentiment sécuritaire aux hôtes et aux résidents.
- Prévention et sensibilisation aux risques liés à la vie et/ou au séjour dans une région de montagne et collaboration avec les organismes ad'hoc (prévention avalanche – sensibilisation à la faune – forêt).

Pour atteindre ces objectifs, les actions prioritaires portent sur trois volets principaux :

- **Nous voulons mieux communiquer**
- **Nous voulons des infrastructures de qualité**
- **Nous voulons améliorer l'accueil**

Ces actions prioritaires sont développées de manière détaillée dans la stratégie touristique communale du 5 octobre 2015.

Elles sont pilotées par la commune d'Héremence qui encaisse les taxes touristiques et décide de leur affectation. Cette dernière peut être faite de manière directe ou par le biais de la SD du Val-des-Dix ou par le biais des entités régionales.